



MMA Itinéraires

Janvier 2026

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée
du 5 janvier 2026 au 17 avril 2026
(sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :
8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique comme décrit en page 2).

Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Janvier 2026 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR** (dénommé ci-après «l'Indice»).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 4 mai 2026 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.

MMA Itinéraires Janvier 2026 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 58,50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 6,25 % par année écoulée**, soit :
 - **31,25 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 19 mai 2031,
 - **37,50 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 18 mai 2032,
 - **43,75 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 18 mai 2033.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 58,50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 19 mai 2034.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 4 mai 2034), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 50 %** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 6,25 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 4 mai 2034), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - le capital initialement investi⁽⁴⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 11 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitrée automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Janvier 2026 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

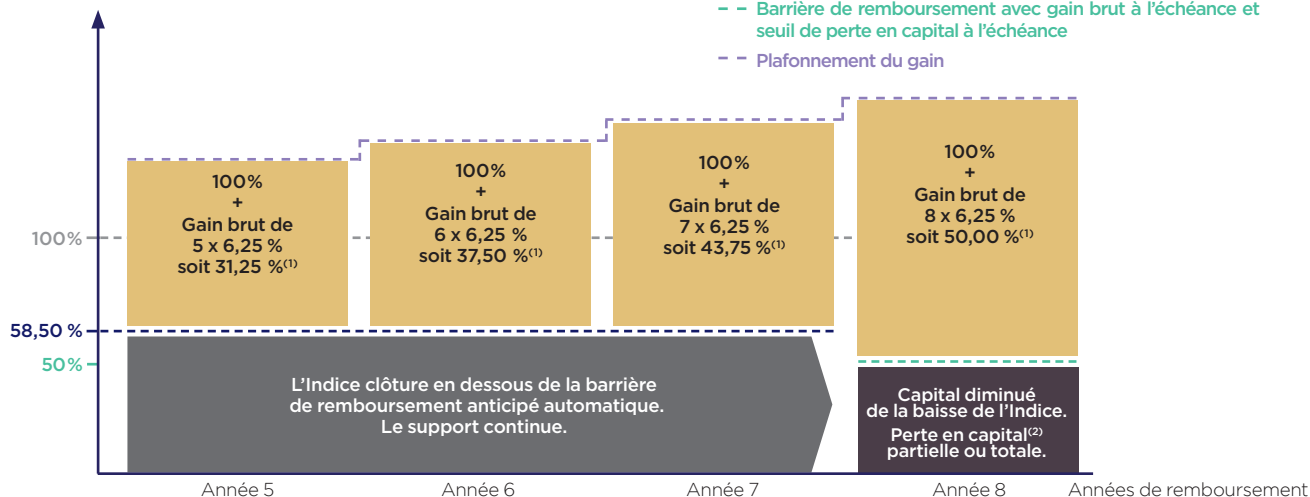
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Illustration

- À partir de l'année 5, à chaque date de constatation annuelle et jusqu'à la date de constatation finale (le 4 mai 2034), le niveau de clôture de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, **un risque de perte en capital**.

Mécanisme du support

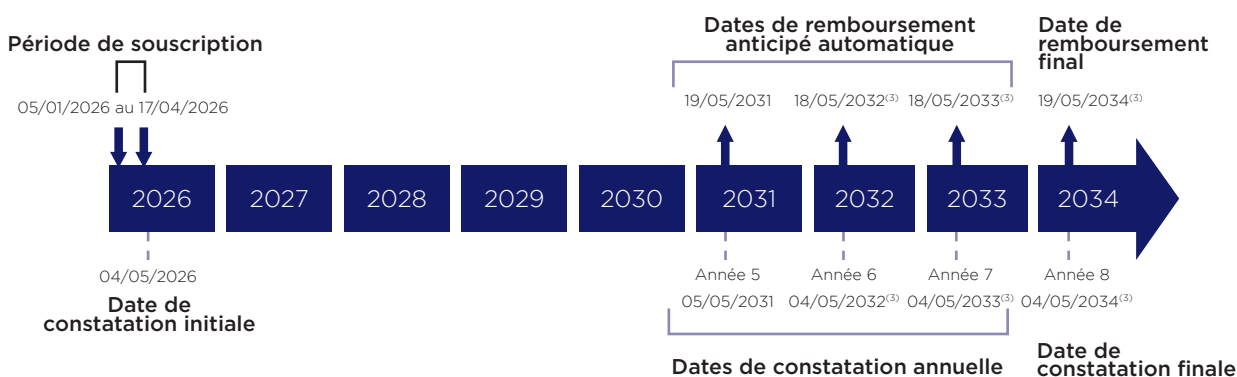
Niveau de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR



Remboursement du capital avec gain si l'Indice clôture au-dessus ou à 58,50 % de son niveau initial à une date de constatation annuelle des années 5, 6, 7, ou au-dessus ou à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale. Une hausse de l'Indice n'est donc pas nécessaire pour percevoir un gain.

Remboursement avec perte en capital partielle ou totale si l'Indice clôture strictement en dessous de 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale.

Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

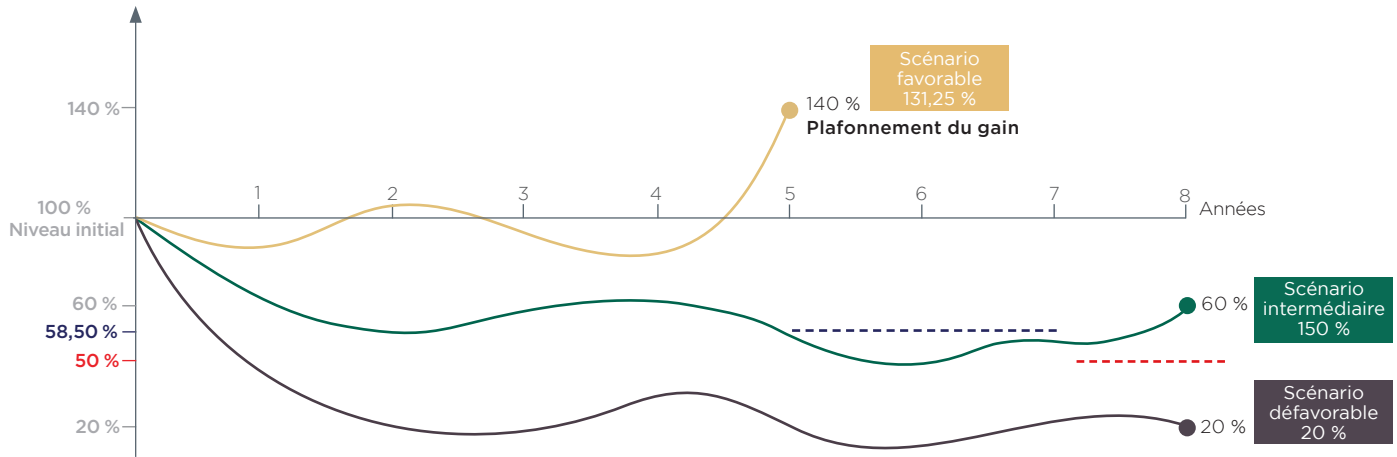
(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Niveau de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50
Select 50 Points Decrement EUR



Évolution de l'Indice en cas de :

- Scénario défavorable
- Scénario intermédiaire
- Scénario favorable

● Niveau final de l'Indice

- - - Barrière de remboursement avec gain brut⁽¹⁾ en cours de vie
- - - Barrière de remboursement avec gain brut⁽¹⁾ à l'échéance et seuil de perte en capital à l'échéance

Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾

- Scénario défavorable
- Scénario intermédiaire
- Scénario favorable

Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 20 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit 20 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **-18,94 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 80 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,25 % par année écoulée (soit 50 %), soit un total brut de 150 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **3,98 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,15 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation annuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (58,50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 140 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,25 % par année écoulée (soit 31,25 %), soit un total brut de 131,25 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,32 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,66 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle, l'Indice clôturerait exactement à 58,50 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, ou si à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 50 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 6,25 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	(6,25 % x 5) = 31,25 % ⁽²⁾	(6,25 % x 6) = 37,50 % ⁽²⁾	(6,25 % x 7) = 43,75 % ⁽²⁾	(6,25 % x 8) = 50,00 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	4,64 %	4,52 %	4,41 %	4,29 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	4,43 %	4,31 %	4,20 %	4,08 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	4,32 %	4,21 %	4,09 %	3,98 %

Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé sur la période allant de la date de fin de commercialisation jusqu'à la date de remboursement du support.

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Janvier 2026 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 19 mai 2031 (année 5) ; 18 mai 2032 (année 6) ; 18 mai 2033 (année 7) et date de remboursement final : 19 mai 2034 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR

L'indice **MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR (Code Bloomberg : MXTRED50 Index)** est composé d'un panier final de 50 actions. L'univers de départ est composé des plus grandes capitalisations boursières flottantes issues des régions américaines et de la zone euro. L'Indice retient les 50% des sociétés ayant les capitalisations boursières flottantes les plus élevées. Dans chacune des régions, les sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les sociétés ayant un niveau de controverse élevé tel que déterminé par MSCI et impliquées dans des activités controversées (armes, tabac, charbon, etc.) sont exclues de l'Indice. Sont ensuite sélectionnées les sociétés de l'Indice présentant les meilleures notations Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG⁽¹⁾), telles que calculées par MSCI ESG Research, jusqu'à obtenir un échantillon représentant 25 % de la capitalisation boursière flottante de chaque secteur et de chaque région de l'univers de départ. Enfin, l'Indice retient les 25 sociétés ayant les capitalisations boursières les plus élevées dans chacune des deux zones géographiques, ce qui correspond à une sélection finale de 50 sociétés.

L'Indice pondère ses composants en fonction de leur capitalisation boursière flottante tout en appliquant un poids régional de 60 % pour les États-Unis, et 40 % pour la zone euro, ainsi qu'un plafond de 20 % par société et de 40 % par secteur. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**.

À titre d'illustration, pour un niveau de clôture de l'Indice de 1000,88 points en date du 15 octobre 2025, le prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice équivaut à un prélèvement de 5,00 % du niveau de l'Indice, ce qui correspondrait à une sous-performance théorique de l'Indice de 3,14 % par an, en comparaison avec le taux de dividendes réellement versés par les actions composant l'Indice⁽²⁾.

Pour plus de détails sur l'Indice, veuillez consulter la page dédiée : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-TRANSATLANTIC-ESG-TO-197228260/>

Méthodologie de sélection des sociétés

Les plus grosses capitalisations boursières flottantes issues des régions américaines et de la zone euro (~760 valeurs).

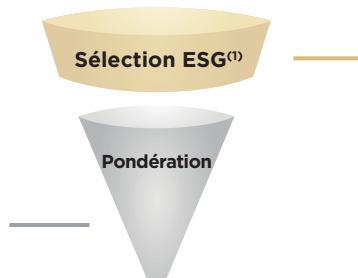


Exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), des sociétés ayant un niveau de controverse élevé tel que déterminé par MSCI et impliquées dans des activités controversées (armes controversées, extraction, vente à des parties externes et génération d'électricité à partir de charbon thermique, production, vente et distribution de produits liés au tabac, sables bitumeux). Seules sont retenues les 50% des sociétés ayant les capitalisations boursières flottantes les plus élevées au sein de chaque région (~220 valeurs).



Exclusion des sociétés ayant une valeur traitée quotidienne moyenne sur 3 mois inférieure à 5 millions de dollars (~760 valeurs).

Pondération par capitalisation boursière flottante, avec un poids régional maximum de 60 % pour les États-Unis et de 40 % pour la zone euro, ainsi qu'un plafond de 20 % par société et de 40 % par secteur.



Sélection des meilleures notations ESG⁽¹⁾, jusqu'à obtenir un échantillon représentant 25 % de la capitalisation boursière flottante de chaque secteur et de chaque région de l'univers de départ (50 valeurs).

Indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR

(1) Les critères ESG, pour Environnement, Social et de Gouvernance, permettent d'évaluer une entreprise en dehors des critères financiers habituels. Ils prennent en compte de nombreux aspects dans la gestion et l'impact de la société, et sont à la base de nombreuses stratégies d'investissement responsable.

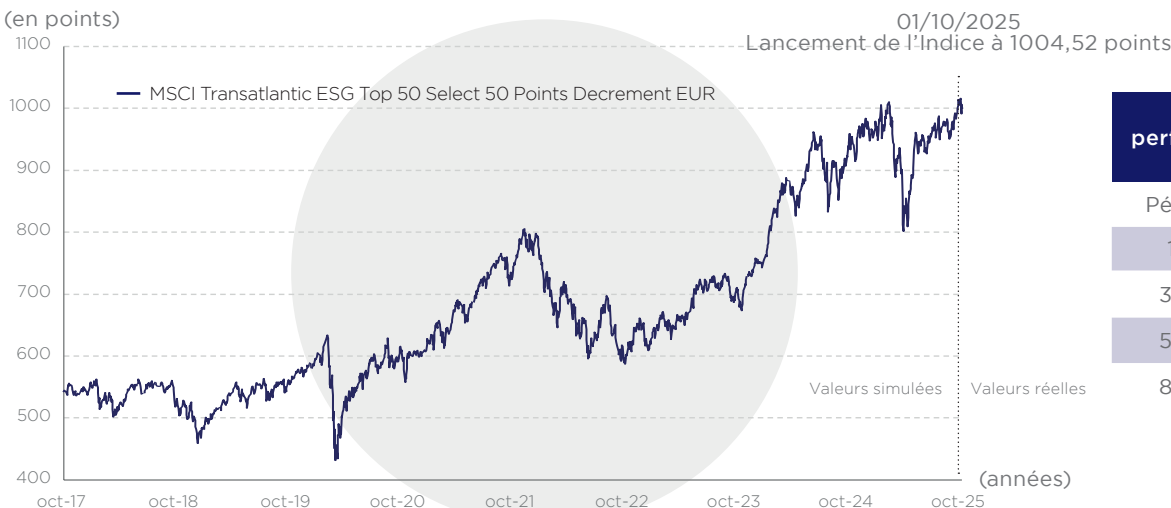
(2) La moyenne observée des dividendes versés s'élève sur 8 ans à 1,86 % par an (source MSCI au 15 octobre 2025).

Évolution de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR

(simulée jusqu'au 30 septembre 2025)

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 16 octobre 2017 au 30 septembre 2025, puis sur des valeurs réelles du 1^{er} octobre 2025 (date de création de l'Indice) au 14 octobre 2025.

(en points)



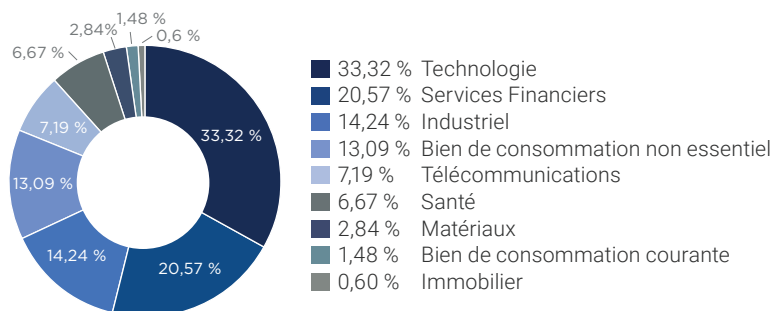
Simulation des performances cumulées au 15/10/2025	
Période	Indice
1 an	7,22 %
3 ans	70,42 %
5 ans	64,88 %
8 ans	84,55 %

Source : MSCI, à partir du 16/10/2017, jusqu'au 14/10/2025

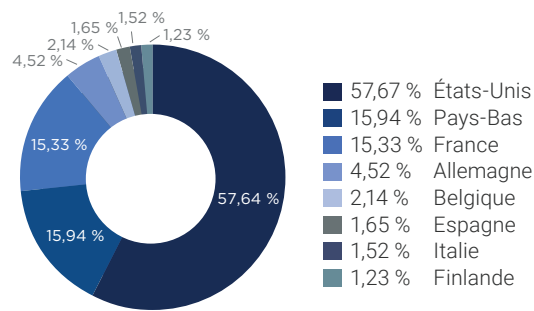
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

La simulation historique et systématique de la performance de l'indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour un niveau de lancement fixé à 1004,52 points le 1^{er} octobre 2025. Le mécanisme de prélèvement en points d'indice a un effet négatif sur cette simulation. En effet, plus le niveau de l'Indice est bas, plus l'impact négatif du prélèvement forfaitaire en point sur sa performance sera important.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Composition de l'Indice

MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR		
NVIDIA	BOOKING HOLDINGS	LAM RESEARCH CORP
ASML HLDG	TJX COMPANIES	APPLIED MATERIALS
VISA A	ANHEUSER-BUSCH INBEV	FERROVIAL
NETFLIX	S&P GLOBAL	INTUIT
SCHNEIDER ELECTRIC	EATON CORP PLC	WOLTERS KLUWER
HOME DEPOT	CAPITAL ONE FINANCIAL	UNIVERSAL MUSIC GROUP
AIR LIQUIDE	LOWE'S COS	PRYSMIAN
ESSILORLUXOTTICA	UNION PACIFIC CORP	SAMPO A
PROSUS N	DANAHER CORP	TEXAS INSTRUMENTS
MUENCHENER RUECKVERSICH	DEUTSCHE BOERSE	KBC GROUPE
AXA	STRYKER CORP	VONOVIA
HERMES INTERNATIONAL	SOIETE GENERALE	ADOBE
THERMO FISHER SCIENTIFIC	DEERE & CO	MTU AERO ENGINES
ING GROEP	LEGRAND	KONE B
AMERICAN EXPRESS	AMADEUS IT GROUP A	AERCAP HOLDINGS NV
VERIZON COMMUNICATIONS	ASSICURAZIONI GENERALI	ANALOG DEVICES
GE VEROVA	SERVICENOW	

Source : MSCI, au 15/10/2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur (Barclays Bank PLC) ainsi que l'Assureur (MMA Vie) n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Donner une dimension durable à votre placement

MMA Itinéraires Janvier 2026 présente une particularité innovante : les fonds levés sont alloués au financement ou au refinancement d'initiatives ayant un impact environnemental ou social positif.

Ce titre de créance durable respecte le cadre relatif à l'émission de titres de créance durables de Barclays Bank PLC établi en conformité avec les principales directives publiées par l'ICMA (International Capital Market Association).

Les fonds récoltés lors de cette émission seront alloués au financement ou au refinancement de prêts figurant sur une liste de secteurs éligibles identifiés par Barclays comme ayant un impact social ou environnemental positif, et en accord avec le cadre relatif à l'émission de titres de créance durables de Barclays.



Les actifs sont sélectionnés en fonction d'activités éligibles et seront gérés comme un portefeuille d'actifs verts et sociaux.

Les activités éligibles sont validées par un organe de gouvernance interne dédié, le « Forum ». Barclays a engagé Sustainalytics, un fournisseur indépendant leader sur le marché de la recherche et de l'analyse environnementales, sociales et de gouvernance, pour fournir une seconde opinion sur la qualité et l'alignement du cadre d'émission durable avec les Principes des Obligations Vertes (GBP), les Principes des Obligations Sociales (SBP) et les Lignes Directrices des Obligations Durables (SBG) de l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (ICMA).

La maturité des actifs du portefeuille n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du titre de créance MMA Itinéraires Janvier 2026 et le remboursement du principal et des intérêts sur ces titres de créance complexes ne seront pas directement exposés à la performance du portefeuille d'actifs durables éligibles.



Certains secteurs particulièrement sensibles sont exclus du cadre relatif aux titres de créance durables de Barclays : Génération d'énergie électriques à base de combustibles fossiles, aviation militaire ou de combat, recyclage chimique du plastique, projets liés à l'eau identifiés comme étant associés au stress hydrique ou à la pollution.

Barclays, au travers du Forum, est responsable de la supervision continue de l'éligibilité des actifs pour leur inclusion dans le portefeuille d'actifs, ainsi que de l'exclusion des actifs précédemment approuvés si les critères ou les circonstances évoluent.

Ce Forum est également chargé de surveiller l'allocation des produits d'émissions durables en cours afin de garantir que les soldes des actifs éligibles soient mis à jour.

Barclays publiera des rapports liés aux produits d'émission durables au moins une fois par an, tant que les émissions resteront en circulation. Le rapport contiendra des informations détaillées, notamment :

- les allocations des fonds levés : https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2024/Allocation%20Review_Barclays_Final_V2.pdf (en anglais uniquement)
- les impacts environnementaux et sociaux des actifs financés : https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2024/Barclays_Impact%20Report_Project_Final_08.19.pdf (en anglais uniquement)

Pour en savoir plus sur le cadre relatif à l'émission des titres de créance durables, veuillez consulter le site : [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays%20Sustainability%20Issuance%20Framework_June%202025_Final_\(clean\).pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays%20Sustainability%20Issuance%20Framework_June%202025_Final_(clean).pdf) (en anglais uniquement).

Source : Barclays, au 16/10/2025.

Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA Vie sont disponibles à l'adresse suivante : www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html. Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante : infos-supports-investissement-mma.quantalys.com.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Janvier 2026 vous permet de vous exposer à un Indice composé de 50 actions américaines et de la zone euro sélectionnées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) : **l'Indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR.**
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 58,50 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 6,25 % par année écoulée.**
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 4 mai 2034), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final (le 19 mai 2034), **un gain brut⁽⁴⁾ de 50 %** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 6,25 % par année écoulée) en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Janvier 2026 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si à la date de constatation finale (le 4 mai 2034), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 50 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Janvier 2026.**
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) **à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (Barclays Bank PLC), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, ou un éventuel **défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur** (Barclays Bank PLC), qui induit un risque sur le remboursement.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains bruts⁽⁴⁾ sont plafonnés à 31,25 %, 37,50 %, 43,75 % et 50,00 %** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- **L'Indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). **Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

(1) Année 5 : 5 mai 2031 ; Année 6 : 4 mai 2032 ; Année 7 : 4 mai 2033.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitrée automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Janvier 2026 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants, ces risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au capital initial investi, voire nul.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution des marchés actions américains et de la zone euro.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE MARCHÉ** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **RISQUE LIÉ AUX TITRES DE CRÉANCE « DURABLES »** : L'Émetteur utilisera un montant égal au produit net de l'émission (à la date d'émission de ces titres) pour allouer un montant équivalent au financement et/ou au refinancement des activités éligibles. Toute allocation d'un tel montant égal au produit net en conséquence (ou tout manquement à cette obligation) peut ne pas satisfaire, en tout ou en partie, aux attentes ou exigences actuelles ou futures des investisseurs en ce qui concerne les critères ou directives d'investissement auxquels un investisseur ou ses investissements sont tenus de se conformer, que ce soit en vertu d'une loi ou d'un règlement applicable présent ou futur, ou par ses propres statuts ou autres règles de gouvernance ou portefeuille d'investissement notamment en ce qui concerne tout impact environnemental, durable ou social direct ou indirect lié à ces investissements.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FRBCP1260371												
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.												
Émetteur	Barclays Bank PLC. Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch Ratings A+ ⁽¹⁾												
Valeur nominale	100 €												
Période de souscription	Du 5 janvier 2026 au 17 avril 2026 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).												
Sous-jacent	Indice MSCI Transatlantic ESG Top 50 Select 50 Points Decrement EUR - Code Bloomberg : MXTRED50 Index												
Durée d'investissement conseillée	8 ans												
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.												
Dates clés	<p>Date d'émission : 05/01/2026</p> <p>Date de constatation initiale : 04/05/2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates de constatation annuelle :</th> <th>Dates de remboursement anticipé automatique :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année 5 : 05/05/2031</td> <td>Année 5 : 19/05/2031</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 04/05/2032⁽²⁾</td> <td>Année 6 : 18/05/2032⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 04/05/2033⁽²⁾</td> <td>Année 7 : 18/05/2033⁽²⁾</td> </tr> <tr> <th>Date de constatation finale :</th> <th>Date de remboursement final :</th> </tr> <tr> <td>Année 8 : 04/05/2034⁽²⁾</td> <td>Année 8 : 19/05/2034⁽²⁾</td> </tr> </tbody> </table>	Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 05/05/2031	Année 5 : 19/05/2031	Année 6 : 04/05/2032 ⁽²⁾	Année 6 : 18/05/2032 ⁽²⁾	Année 7 : 04/05/2033 ⁽²⁾	Année 7 : 18/05/2033 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 04/05/2034 ⁽²⁾	Année 8 : 19/05/2034 ⁽²⁾
Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 05/05/2031	Année 5 : 19/05/2031												
Année 6 : 04/05/2032 ⁽²⁾	Année 6 : 18/05/2032 ⁽²⁾												
Année 7 : 04/05/2033 ⁽²⁾	Année 7 : 18/05/2033 ⁽²⁾												
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :												
Année 8 : 04/05/2034 ⁽²⁾	Année 8 : 19/05/2034 ⁽²⁾												
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).												
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.												
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.												
Règlement/Livraison	Euroclear France												
Agent de Calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.												
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Refinitiv [FRBCP1260371=BARL], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.												
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant.												
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

(1) Notations de crédit au 16 octobre 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (le 19 mai 2034 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'informations clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du support Euros et les Documents d'Informations Clés (DIC) des supports en unités de compte de l'ensemble des contrats sont consultables à tout moment sur le site <https://infos-supports-investissement-mma.quantalys.com/>

Avertissement

« MMA Itinéraires Janvier 2026 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

Ce document a caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de MMA Vie qui commercialise le produit MMA Itinéraires Janvier 2026. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 5 janvier 2026, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 11 avril 2025 et du Document d'Enregistrement du 20 mars 2025 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2025/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202025%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%2020%20March%202025.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2025/Barclays_Bank_PLC_-_GSSP_EU_Base_Prospectus_2025.pdf (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/kidsearch.app>

Informations Importantes

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie, ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. Pour les produits ou les indices tiers, l'Émetteur ne fait aucune représentation ou garantie quant à la performance ESG de l'investissement, du produit, de l'indice ou de l'actif, à l'alignement ou à la conformité avec tout régime réglementaire ou avec toute évaluation d'une société affiliée ou d'un tiers, ni à aucune future performance ESG, à l'alignement ou à la conformité avec tout régime réglementaire ou avec toute évaluation d'une société affiliée ou d'un tiers.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable et d'effectuer ses propres déterminations quant à l'indice, l'investissement, le produit ou l'actif et l'avenir de ceux-ci, y compris la performance ESG, l'alignement ESG et l'alignement ou la conformité avec tout régime réglementaire.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Avertissement de MSCI

Les informations contenues dans le présent document (les « Informations ») ne peuvent être reproduites ou rediffusées en tout ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. Les Informations ne peuvent pas être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, pour créer des travaux dérivés, pour créer des indices, des modèles de risque ou des analyses, ou en relation avec l'émission, l'offre, le parrainage, la gestion ou la commercialisation de titres, portefeuilles, produits financiers ou autres véhicules d'investissement. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de prédictions futures. Aucune information ou indice MSCI ou autre produit ou service ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie de négociation. En outre, aucune des Informations ni aucun indice MSCI n'est destiné à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoqué en tant que tel. L'Information est fournie « en l'état » et l'utilisateur de l'Information assume l'entière responsabilité de toute utilisation qu'il peut faire ou autoriser à faire de l'Information. NI MSCI INC, OU DE L'UNE DE SES FILIALES OU DE SES FOURNISSEURS DIRECTS OU INDIRECTS OU TOUT TIERS IMPLIQUÉ DANS LA FABRICATION OU LA COMPILATION DES INFORMATIONS (chacune, un « FOURNISSEUR D'INFORMATIONS ») NE FOURNIT DE GARANTIES EXPRES OU IMPLICITES OUN NE FAIT DE DECLARATIONS ET, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CHAQUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ ET DE PERTINENCE OU CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER, SANS LIMITATION À CE QUI PRÉCÈDE ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS FOURNIES, FABRIQUÉES OU COMPILÉES. En aucun cas ils ne sauraient être tenu de verser dommages et intérêts pour un préjudice ou une perte de chance subie qu'ils soient directs ou indirects et ce même s'ils sont notifiés de la possibilité de tels dommages. Ce qui précède n'exclut ni ne limite aucune responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi applicable. Avis de confidentialité : pour plus d'informations sur la façon dont MSCI collecte et utilise les données personnelles, veuillez-vous référer à notre avis de confidentialité à l'adresse <https://www.msci.com/privacy-pledge>

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances

IDU REP Eco circulaire : FR231780_03XLOT

